

# Fiche argumentaire d'actualité

17 février 2021



## Projet de Loi Climat

*17/02 – Actu : Le projet de loi climat vient de passer à travers son ultime filtre, celui du Conseil d'Etat dont l'avis consultatif, qui vient d'être publié, était particulièrement attendu quelques jours après celui, assez sévère, rendu par le Conseil économique, social et environnemental (Cese).*

- **Le Medef soutient pleinement la transition écologique, économique et sociale**, qui préserve l'environnement, crée de l'emploi et de l'activité économique, développe des nouveaux savoir-faire et transforme nos entreprises.
- La crise sans précédent que nous traversons nous conduit à repenser notre relation au vivant, à la santé de nos concitoyens, à la soutenabilité de notre économie et de notre planète.
  - C'est la raison pour laquelle le Medef a placé au cœur de son plan de relance la transition écologique et a rappelé **la nécessité d'agir en faveur d'une croissance responsable**.
- Grâce à un effort collectif pour promouvoir ce sujet, la maîtrise de l'empreinte carbone est désormais reconnue comme une priorité. **L'enjeu climatique est désormais sur la table comme un levier de réindustrialisation et de souveraineté**.
- **Mais la décarbonation, ça a un coût**. Ce n'est pas un problème en soit, tant qu'on **protège les entreprises de la concurrence** déloyale de produits et de services qui ne seraient pas soumis aux mêmes normes, et qu'on **accompagne les consommateurs** pour qu'ils puissent avoir les moyens de se payer ses produits décarbonés.
  - **Nous ne pouvons agir comme si nous étions seuls au monde**. Non seulement certaines mesures dépendent de la réglementation européenne ou des aides financières que l'Europe fournit aux Etats membres, d'autres risquent d'engendrer des cas de concurrence déloyale.

- Si la France réduit sa consommation, interdit la publicité ou la vente de certains produits, et que nos voisins ne le font pas, nous courrons indiscutablement un risque de décrochage.
- **L'enjeu est donc double :**
  - En amont, il faut créer les conditions de la réindustrialisation de la France et de l'Europe (fiscalité, réglementation, aides d'Etat, quotas gratuits, financement de la R&D...) pour conforter nos filières bas carbone avec des champions et des solutions à exporter.
  - En aval, l'enjeu est de sensibiliser le consommateur sur l'empreinte carbone des produits et services.
- La transition écologique, au-delà des principes et des intentions, ce sont des mesures concrètes qui nécessitent des investissements, des process souvent complexes de production, de commercialisation adaptée à chaque secteur. **Il est nécessaire de mettre en place un processus structuré pour partager la trajectoire.**
- Chacune des propositions doit être réfléchie pour laisser le moins possible de personnes au bord de la route. **Les entreprises ne sont pas toutes égales face aux transitions**, que ce soit en termes de formation, de diagnostic ou d'investissement.
- Après la crise du Covid-19, et alors que certaines entreprises luttent pour leur survie, elles n'auront pas toutes les moyens de réaliser les investissements nécessaires pour décarboner leurs process de production. **C'est la raison pour laquelle, elles doivent être accompagnées et soutenues pour réussir la transition écologique.**
- Surtout, il faut **privilégier la régulation raisonnée** en travaillant avec l'ensemble des parties prenantes **plutôt que de recourir systématiquement à la taxation et la contrainte.**
- Un exemple : le vrac. Le projet de loi prévoit qu'en matière de vrac, l'action des pouvoirs publics tend à ce que 20 % des surfaces de vente soient consacrées à la vente en vrac dans les commerces de vente de plus de 400 m<sup>2</sup> et ce dès le 1er janvier 2030.
  - Mais le secteur de la distribution s'interroge, les enseignes opérant des hypermarchés surtout. Car un hyper de 2500 mètres carrés devra ainsi consacrer 500 mètres carrés au vrac, soit une superficie colossale, parfois plus importante que sa zone d'épicerie actuelle.
  - La mesure est intéressante, et nous n'y sommes pas opposés sur le principe, mais beaucoup de questions se posent pour parvenir à cet objectif.
  - Aujourd'hui la part de marché du vrac représente 0,75% hors produits frais. Pour passer à 20% de surface consacrée au vrac, encore faut-il que cela corresponde à une demande des clients (notamment après la crise sanitaire qui a mis en avant les questions d'hygiène) et que cela puisse être adapté aux spécificités et à la taille du magasin.
  - **Nous avons besoin d'une étude d'impact pour savoir quels seront les coûts générés** : nouvelle logistique, étiquetage compliqué, personnel supplémentaire, traçabilité des aliments...

- **[Sur l'écocide]** Le code de l'environnement actuel est très complet et toutes les atteintes à l'environnement sont déjà pénalement condamnables. **Evitons donc d'y ajouter des notions floues aux marges d'interprétation trop large**, qui risquent de susciter d'insécurité juridique, frein majeur de l'activité économique, au moment où le pays va avoir besoin d'investissements, d'embauche, de prise de risque.
  - On peut en effet craindre que beaucoup d'industriels auront de plus en plus de difficultés à recruter un directeur d'usine et que les délocalisations reprennent à l'heure où le gouvernement entend réimplanter des industries stratégiques sur le territoire national.

## Mesures sanitaires

*17/02 – Actu : Plus de quinze jours après la décision du chef de l'État, le niveau des contaminations n'a pas explosé comme le redoutaient les scientifiques. Le président espère éviter un nouveau confinement mais garde la carte en poche en cas de flambée des cas.*

- Pour le moment ça a l'air de tenir. Maintenant, on a beaucoup parlé du « monde d'après », il paraît nécessaire de commencer à réfléchir au « monde d'avec », car il va visiblement falloir **apprendre à vivre avec une forme de pandémie**.
- Cela veut dire qu'il faudra probablement **imaginer des solutions pour que tout le pan de l'activité économique qui est arrêté puisse repartir**, même si on n'a pas complètement fait disparaître l'épidémie.
- Nous espérons qu'avant l'été, on pourra retourner au restaurant dans des conditions adaptées, comme **une identification via un QR code** afin de mieux identifier les personnes exposées à un cluster.
  - C'est simple. On se fait flasher anonymement, et si jamais il y a un cas contact le soir où on est été au restaurant, je suis prévenu.
- C'est pour cela que nous sommes également favorables à **un carnet vaccinal exigible**, par exemple, par les organisateurs d'événements professionnels, une fois que le vaccin sera suffisamment distribué.
  - Déjà, le carnet vaccinal, ça existe : quand vous mettez vos enfants à la crèche, aujourd'hui en France il faut montrer le carnet vaccinal. Quand vous allez en Guyane, il faut montrer que vous êtes vacciné contre la fièvre jaune.
  - Mais dans tous les cas, **ce n'est pas avec 2,5 millions de personnes vaccinées qu'on peut commencer le débat**.
- **Ce ne sont pas des atteintes à la liberté, c'est tout simplement protéger les autres**. Il faut qu'on soit imaginatif pour vivre avec le virus, parce que si on attend que la pandémie soit finie pour réouvrir les restaurants et organiser des événements, **cela peut prendre encore longtemps**.

## Aides de l'Etat

17/02 – Actu : Les aides de l'État ont permis de créer des entreprises et de préserver des emplois, mais le "quoi qu'il en coûte" est loin d'être terminé. L'État continue d'arroser avec de l'argent public pour éviter la flambée des faillites et du chômage. Nous approchons de 120% de dette, 20 points de plus qu'il y a seulement un an.

- Nous avons beaucoup plaidé pour qu'aucune entreprise impactée n'échappe aux dispositifs de soutien. **Il y aura toujours des trous dans la raquette qu'il faudra boucher** mais quand on regarde l'ensemble de ce qui a été fait, l'Etat a tout de même été présent.
- Vente à emporter, fournisseurs des CHR, prise en charge des couts fixes **sont autant de ballons d'oxygènes pour des entreprises qui jusqu'à maintenant se trouvaient dans des situations extrêmement préoccupantes.**
- Il faut maintenant **concentrer massivement le soutien financier et social sur les secteurs interdits d'activité** et réduire progressivement les aides pour l'ensemble des entreprises dont l'activité a repris. **C'est aussi à nous, entrepreneurs, de trouver des solutions.**
- Mais n'oublions pas les autres secteurs qui ne peuvent toujours pas rouvrir, les restaurants, les salles de sports, le monde du spectacle, et ceux qui sont lourdement empêchés, comme l'événementiel. **C'est là qu'il faut maintenir à 100% les aides et que le 'quoi qu'il en coûte' doit continuer.**
- Le gouvernement a tiré les leçons des premiers confinements et rejoint la position de pays comme l'Italie ou encore l'Espagne qui cherchent à **concilier mesures sanitaires et préservation de l'activité économique.**
  - On peut en effet parfaitement avoir des restrictions des interactions sociales sans fermer tous les commerces, d'autant plus que **l'essentiel des contaminations vient des interactions sociales dans la sphère privée.**
- Si cet équilibre demeure fragile et que l'évolution de la pandémie peut nous amener dans les semaines qui viennent à des mesures de confinement plus dures, il est indispensable de prendre en compte **tous les paramètres de la santé et pas seulement les données épidémiologiques.**
  - Il faut dorénavant intégrer systématiquement dans le processus de décisions les courbes des dépressions, des suicides, de l'aggravation des violences intra-familiales, des addictions, sans parler des impacts économiques : dette, faillites, chômage, pauvreté.
- L'apparition des variants nous a replongé dans un océan d'incertitudes. Personne ne sait ce que l'on a devant nous. Ce que l'on sait, c'est que de confinements en confinements, **le respect des mesures s'estompe, le moral se dégrade, la fatigue s'installe et les entreprises s'enfoncent.**

## Télétravail

05/02 – Actu : Lors d'une conférence de presse, le gouvernement a rappelé que tous les employés qui le peuvent devaient télétravailler, et que certaines entreprises ne jouaient pas le jeu.

- Notre vrai enjeu, c'est de **convaincre autant les salariés que les employeurs de s'y tenir.**
- Actuellement, les employeurs doivent plutôt lutter pour tenter de maintenir les salariés en télétravail afin de se conformer aux demandes du gouvernement que l'inverse : **les salariés sont usés de devoir télétravailler à plein temps.**
- Tout le monde s'est rendu compte que **le télétravail était une chance** parce qu'il permet d'économiser du temps de transport et mieux gérer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Mais **c'est aussi un risque individuel d'isolement et un risque pour le collectif.** Il faut y être attentif.
- En effet, toutes les études le disent, **la moitié des gens en télétravail intégral souffrent d'isolement et deux tiers des salariés décrivent leur état d'esprit en termes négatifs,** soit 5 points de plus qu'en mai.
- Sur ce point, **il y a une convergence entre les partenaires sociaux.**

## Fiscalité du numérique/Taxe GAFA

10/02 – Actu : La France se donne « jusqu'à l'été » pour convaincre le futur président américain Joe Biden de se rallier à l'adoption d'une taxe internationale sur les géants du numérique, a indiqué le ministre français de l'Economie Bruno Le Maire. Pour l'heure, les 137 pays qui négocient sous la houlette de l'OCDE ne sont toujours pas parvenus à un consensus sur la refonte des règles fiscales internationales.

- La taxation des géants du numérique et des multinationales constitue **un enjeu majeur pour adapter la fiscalité mondiale à la numérisation de l'économie de ces dernières décennies,** afin que les Etats puissent percevoir des taxes même si les groupes ne sont pas physiquement présents sur leur territoire.
- A l'heure de la dématérialisation et dans une économie mondialisée, **le critère de présence physique ne peut plus être le seul déterminant.** Les pays où sont consommés les produits et services auront eux aussi un droit à taxer en fonction du volume des ventes locales, même en l'absence de succursale ou de filiale sur place.
- Beaucoup d'éléments ne sont pas encore arrêtés à ce jour et les études d'impact ne sont pas publiques. **Il est donc difficile d'avoir une vision précise des répercussions**

**sur les entreprises et les finances des Etats.** De très nombreuses questions techniques et de divergence d'interprétation émergeront.

- Impliqué depuis l'origine dans ce sujet, le Medef a commenté par écrit et participé à toutes les consultations publiques de l'OCDE. Le Medef échange régulièrement avec l'administration fiscale française qui co-préside avec les USA, le groupe de travail de l'OCDE.

## Assurance-chômage

*01/02 – Actu : Maintes fois repoussée depuis 2019 et prévue pour le 1er avril, la réforme de l'assurance-chômage devrait être aménagée, tant la donne a changé sur le front de l'emploi.*

- On peut comprendre **la nécessité de porter des aménagements à la réforme** du système d'assurance chômage, compte tenu du contexte économique et social lié à la crise du Covid.
- Cependant, ces aménagements doivent **être fidèles à l'esprit de la réforme initiale**, qui reste bonne dans son principe, car nous avons bâti un système d'indemnisation un peu absurde où, dans certains cas, travailler rapporte moins que ne pas travailler
- Notamment pour ce qui regarde la **durée d'affiliation et les modalités de calcul de l'allocation** (salaire journalier de référence), qui restent les pierres angulaires de la réforme, et, dans une moindre mesure, la question de la dégressivité des allocations.
  - Tout ce qui permettrait en particulier d'éviter la permittance, c'est à dire d'alterner une période de travail et d'indemnisation en ayant une allocation supérieure à la rémunération d'un salarié à temps plein, est une bonne mesure qui **va dans le sens de l'équité comme du retour à l'emploi.**
- D'autant plus alors qu'il reste **un problème d'adéquation des demandeurs d'emploi et des métiers qui recrutent** : beaucoup d'entreprises ne trouvent pas les compétences dont elles ont besoin.
- Nous devons donc **continuer de soutenir le retour à l'emploi**. Par exemple, en dopant les transitions et reconversions professionnelles au plus près des entreprises et bassins d'emploi, proposition du Medef qui vient d'aboutir au dispositif « Transco »
- Par ailleurs, **le problème de l'équilibre financier de l'Unédic reste majeur et l'équation est à résoudre.**
- Nous continuons de nous opposer à la mise en place d'un dispositif de bonus-malus, **qui se justifie d'autant moins qu'il risque de toucher les secteurs les plus touchés de l'économie du pays**
  - Nous plaçons a minima pour décaler la période de référence prise en compte pour calculer le malus des secteurs concernés : elle irait de **mi-2021 à mi-2022** **alors que nous ne serons pas revenus à une activité normale.**